



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection

Question écrite n° 48605

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le problème soulevé par les associations de défense des animaux à propos de l'abandon des animaux tout au long de l'année et particulièrement au moment des vacances. En vue de réduire ces abandons, les défenseurs des animaux proposent d'établir un droit d'enregistrement annuel des chiens et des chats, comme cela se pratique dans de nombreux pays. Cette mesure, qui responsabiliserait les propriétaires d'animaux, diminuerait les abandons et réduirait les frais de fourrières et de refuges, a reçu l'approbation d'un large public. Il lui demande de bien vouloir indiquer si une telle mesure lui paraît envisageable et de lui faire connaître si d'autres solutions peuvent être proposées pour renforcer la prévention et sensibiliser les propriétaires d'animaux à ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Cornut-Gentille François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48605

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 892